

La rue, on Partage



Bulletin d'information de l'association

N°90 octobre à décembre 2020.

Droits des piétons, des cyclistes, des usagers des transports en commun.

Sommaire :

P1 Edito : Pour un TCSP éligible

P2 Nouvelles locales.

P3 TVD pour les capteurs citoyens de la pollution de l'air

P4 Nouvelles de la voie cyclable du littoral, V65

Le coin des brèves

P5 La Seyne : la corniche en modes actifs : nouvelle édition dès le 25 octobre.

P6 À quand la carte unique « transports » dans TPM ?

Éditorial Pour un TCSP éligible

Depuis 2001 l'agglomération de Toulon a un projet de Transport en Commun en Site Propre (TCSP), c'est-à-dire en site réservé. Ce projet avait pour but de diminuer la part de la voiture et d'augmenter la part des déplacements en transport en commun, et par suite d'améliorer la qualité de l'air.

A ce jour nous observons que les embouteillages subsistent de façon importante dans l'agglomération et que la part de déplacements en transport en commun est faible par rapport aux agglomérations de même strate. Ces embouteillages créent des obstacles au développement économique, à la qualité de vie et un surcoût pour les déplacements.

Nous constatons que la Métropole de Toulon est en retard par rapport à toutes les métropoles pour le développement d'un réseau de TCSP. Les métropoles équivalentes possèdent toutes plusieurs lignes de tramway et de Bus à Haut Niveau de Service alors que notre Métropole n'en possède toujours aucune. Toutes les études par les organismes de l'état (CERTU, CEREMA), et les bureaux d'études spécialisés ont conclu à la nécessité et à la faisabilité d'une première ligne de TCSP (avec le choix du tramway pour sa capacité et sa traction électrique). En 2005 à l'unanimité les élus de l'agglomération approuvaient ce choix pour ses qualités et les acquisitions foncières nécessaires à sa construction furent exécutées, ce qui rendait ce projet totalement réalisable.

Après l'abandon de ce projet pour le choix d'un BHNS en 2007, les moyens pour ce nouveau choix n'ont pas pu être mis en œuvre car il ne respectait pas les besoins en capacité et les contraintes environnementales. Après 13 ans de blocage du projet de TCSP, nous souhaitons que la réalisation de la première ligne de TCSP soit une priorité de notre Métropole.

A l'aube de ce nouveau mandat, il est urgent que TPM mette rapidement en œuvre un TCSP, quel qu'il soit, qui respecte les nouvelles contraintes environnementales et les besoins en capacité sur l'axe est-ouest de l'agglomération. Cependant nous pensons toujours que seul un tramway peut réaliser ces critères d'éligibilité qui permettront d'obtenir des subventions de plusieurs dizaines de millions d'euros. Nous souhaitons également que notre métropole anticipe la réalisation d'une deuxième ligne de TCSP entre les quartiers du Mourillon et des Routes, et que des lignes de BHNS soient envisagées depuis la première ligne est-ouest, vers La Crau, Six Fours, Le Pradet, Carqueiranne, les centres de La Valette et d'Ollioules.

Maurice Franceschi, président de TVD

Toulon Var Déplacements, 24 rue Paul Lendrin chez « café culture », 83000 Toulon .

Courriel : tvdeplacements@gmail.com Tel : 06 18 16 31 27 - site : <https://toulon-var-deplacements.fr> p1

Nouvelles locales .

Ollioules : Le chemin de Faverolles enfin préservé au profit des modes actifs :

Le site est remarquable, ombragé par ses arbres centenaires. La ville d'Ollioules a voulu concrétiser à la fois la préservation de ce site et son aménagement au profit des piétons et cyclistes. Il était temps, au sud de cette voie, les projets immobiliers se sont succédés ces derniers mois autour de la clinique Malartic. Ce projet va de plus étoffer le « réseau cyclable » puisqu'il reliera les deux RD 206 et RD 8. (Photo Var Matin)



A l'Est du nouveau : « La Vallée du Gapeau en transition » est très « active » :

je cite Chantal Bonnet responsable de ce réseau d'associations :
« Pour info, le groupe mobilité de « la vallée du Gapeau en transition » fera une balade explorative (repérer les cheminements, ou pas, pédestres et cyclables permettant de relier des points clés du village et le cœur du village aux écarts et aux villages voisins) sur la commune de Cuers en compagnie d'un conseiller municipal, Jean Claude Albérigo, élu délégué à la Transition Ecologique et à la Forêt.

Rendez-vous le mardi 6 octobre à 10 heures place de la Convention.

Le mois prochain, nous serons sur Solliès-Toucas. Virginie Phelippeau, adjointe à l'urbanisme et à la transition écologique a pris contact avec nous. »

Quelle bonne initiative : Recette à utiliser sans modération dans toutes les communes... où les élus voudront bien suivre !



Jean-Jacques Haure-Placé

Arrêts de bus : quelques suggestions d'amélioration !

Installer des arrêts abrités partout où c'est possible, par ex le long des lignes 71 72 à Six-Fours.

Sur certaines sections étroites, aménager au moins un abri sur un sens, ce qui en plus peut ménager une chicane, pour réduire la vitesse : ex : à La Seyne, : ligne 81, arrêt « Les deux chènes ».

Planter des arbres pour ombrager les arrêts ; si pas possible, ombrager à l'aide d'ombrières photovoltaïques.

En finir avec les bancs métalliques ? (cf photo) : gelés l'hiver et brûlants l'été ;

Installer systématiquement des poubelles, si possible sélectives aux abords des arrêts.



Piétons : itinéraires fléchés

A Toulon, il y a des panneaux indicateurs de direction et de « temps » pour les piétons dans le centre-ville :



c'est très bien : ça peut aider donc inciter à plus de déplacements à pied ! Car notamment nous n'avons

souvent plus la notion du temps qu'il faut pour aller à pied d'un point à un autre ! Premier bémol : ces panneaux sont « écrits trop petits » comme disent les petits, en particulier l'indication du temps et ils sont trop « haut perchés » : dommage ça ne facilite pas la lecture !

Autre bémol : dans le PDU (Plan de Déplacements Urbains) de la métropole TPM il est prévu que les trois plus grosses communes en soient équipées : Toulon, La Seyne et Hyères : à La Seyne, je n'ai en vu aucun, quant à Hyères, ?



Commission Piétons

TVD pour des capteurs citoyens de la pollution de l'air

TVD participe à l'élaboration du **PPA, plan de protection de l'atmosphère**, qui concerne l'amélioration de la qualité de l'air sur le littoral varois de Saint-Cyr au Lavandou.

TVD est membre d'ATMOSUD qui mesure les taux des polluants réglementaires que sont les oxydes d'azote NO₂ et NO ; les particules fines PM de 10, 2,5 et 1 micron et l'ozone O₃.

Avec les associations riveraines de la rade, nous réclamons une nouvelle station de mesure à l'est de Toulon sous le vent dominant d'ouest ainsi que la mesure des particules fines à La Seyne où seuls les oxydes d'azote sont mesurés.

Dorénavant une mesure de dioxyde de soufre (SO₂), essentiellement émis par les bateaux devra être réalisée.

Les oxydes d'azote avec l'amélioration des moteurs et des carburants sont en diminution. Durant le confinement la chute fut pratiquement de moitié. Malheureusement il n'en fut pas de même des **particules fines (PM) qui affectent la santé de 159 000 personnes** dans le Var. En France, annuellement, la pollution de l'air tue prématurément entre 48000 et 67000 personnes, plus que le Covid. Ce virus est d'ailleurs une microparticule de 0,1 micron qui se transmet surtout par contact mais aussi dans l'air. Les particules fines et l'ozone n'ont pratiquement pas baissé.

TVD a commandé neuf appareils Flow qui ont été confiés à de généreux donateurs désireux de devenir des capteurs citoyens. Le capteur est connecté à un smartphone.



Flow



Au total une douzaine de capteurs citoyens Flow évoluent autour de la rade et l'association ACTEnergies collecte toutes ces données : 50 000 données par semaine. Elles ne seront exploitées que par événement comme l'incidence de la fermeture du tunnel de Toulon, prévue ou imprévue ; comme des escales de bateaux de croisière ; comme un incendie...

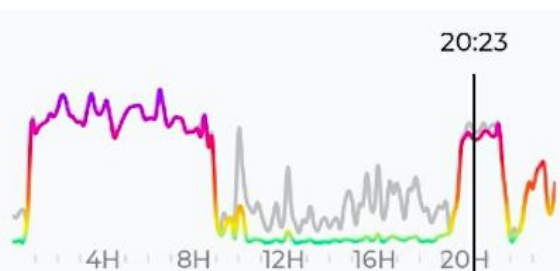
L'ozone (O₃) est un gaz biocide qui est à l'air (dont l'oxygène O₂) ce que l'eau oxygénée (H₂O₂) est à l'eau (H₂O). C'est un oxydant puissant, utilisé pour désinfecter l'eau ainsi que les avions, les trains, les hôpitaux. L'ozone (O₃) affecte 550 000 habitants du département.

La formation photochimique d'ozone n'a pas été ralentie par le covid. L'ozone se forme à partir de précurseurs tels que les oxydes d'azote qui ont diminué et les composés organovolatils (COV) qui ne sont pas mesurés dans le Var. Il se trouve que le mini-capteur Flow évalue le NO₂, les PM et des COV. Voilà une information complémentaire aux mesures officielles qu'il sera intéressant d'exploiter. Pour l'heure, les COV seraient en baisse comme les oxydes d'azote.

Le capteur laissé en poste fixe mesure la pollution locale. Emporté, mobile, le tracé du trajet s'affiche avec le niveau de pollution rencontré.

De la pollution, la nuit :

116	116	107	64	1	11
TOUT	PM1	PM2...	PM10	NO2	COV

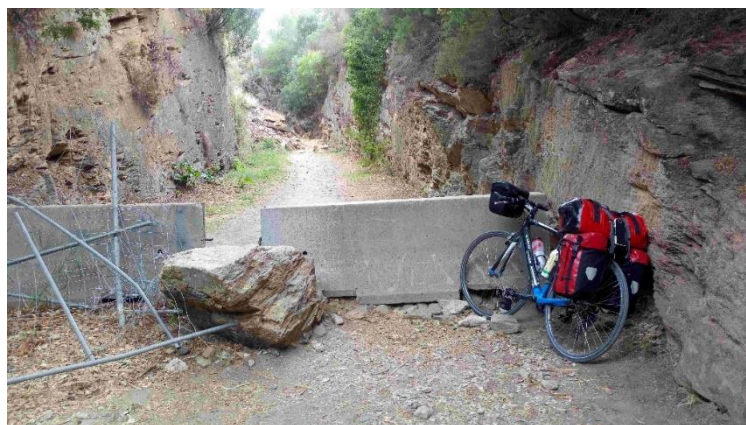


Soyez candidat à devenir capteur citoyen en souscrivant auprès de TVD à notre adresse tvdeplacements@gmail.com.

Toulon Var Déplacements

Nouvelles de la voie cyclable du littoral, V65 (voie verte n°65) au Rayol.

Depuis plus de cinq ans, après un éboulement, cette voie verte qui est aussi le support de la piste cyclable du littoral, était interdite à toute circulation. Malgré nos demandes, des courriers, des interventions auprès des différentes autorités, mairie, Conseil Départemental, rien n'y a fait. L'itinéraire est resté interdit d'usage et les



piétons ou les vélos n'avaient d'autre choix que de passer par la route D559 à grande circulation. L'éboulement est sur moins de 10m, le tronçon bloqué fait environ 300m.

Enfin à l'automne 2019 le Conseil Départemental qui est le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage dans cette affaire lance les travaux. Résultat, le passage est réouvert mais le revêtement est catastrophique. Voir la photo (à gauche) prise un jour de beau temps pourtant. Pratiquement impossible d'y faire passer un vélo ! Le Conseil Départemental de nouveau interpellé fait savoir que le revêtement (!!!!) actuel est provisoire et qu'une solution plus raisonnable va être mise en œuvre. Faudra t-il attendre de nouveau 5 ans ?

Jean-Paul Klein

Le coin des brèves :

(tirées de « l'oursin vert », publication d'EELV)

LE TRAMWAY ET LE BUS :

Quand un tramway remplace une ligne de bus, la fréquentation augmente de 130% (30 à 40% avec un Bus à Haut Niveau de Service/BHNS)

LE CAR ET LE TRAIN

Quand le car remplace le train, 40% des voyageurs se reportent sur la voiture. Inversement lors des réouvertures de lignes ferroviaires, la fréquentation croît de 65%.

UNE AUTRE FAÇON DE SE DÉPLACER EN VILLE :

Bilbao : 350 000 hab. 25% en transports publics, 11% en voiture, et 64% pour la marche à pied ! Pour y arriver : augmentation de la densité de 500 à 750 hab à l'hectare, vitesse réduite à 30 km/h sur 87% de la voirie, et hiérarchisation des priorités dans l'espace public : 1°) voies piétons, 2°) pistes cyclables, 3°) rues à 30 km/h 4°) voies rapides à 50 km/h.

ROUTIER OU FERROVIAIRE

Championne européenne de la part des déplacements en train, La Suisse dépense autant pour le ferroviaire que pour le routier. <https://journals.openedition.org/pmp/7028>

La Seyne : la corniche en modes actifs : nouvelle édition dès le 25 octobre.

Gilles Lehmann, principal animateur du « collectif pour l'essor du vélo à Toulon » fut l'initiateur de la demande qui avait abouti aux côtés de TVD et « Vélo pour tous » à la journée « Tamaris pour tous » le 13 octobre 2019. Il a demandé à la nouvelle équipe municipale seynoise une rencontre sur ce thème.

La Ville a organisé une première réunion le 12 août dernier, TVD a bien sûr répondu présent aux côtés du Collectif « La masse critique » et depuis, au fil

des réunions animées par M. Capobianco, adjoint aux mobilités, les choses avancent vite.

Sur le fond, on conserve le principe de l'an dernier : de 13h à 17h, une voie « voiture/modes motorisés » côté terre en sens unique nord/sud et la voie côté mer banalisée au profit des cyclistes et « engins de déplacement personnel », le trottoir restant réservé aux piétons et PMR.

Le dispositif serait étendu à tout ou partie de la corniche « nord » : corniche Bonaparte et Giovanini.

Nouveauté appréciable : l'événement deviendra périodique : dernier dimanche des mois

d'octobre, novembre et décembre, un dimanche sur deux pour les trois mois suivants, et fréquence hebdomadaire en avril mai et juin !

A la Masse critique et à TVD nous saluons l'efficacité de la Ville et de tous les services concernés pour organiser cette opération en faveur des modes actifs sur ce site remarquable !

Nous souhaitons aussi que ne soit pas oublié le sujet de la requalification de la corniche, et l'étude d'un « plan B » comprenant la possibilité de diminuer le trafic motorisé : cet aspect était apparu de façon majoritaire dans les réponses au sondage que nous avons fait ; et donc la concertation avec les usagers nous paraît aussi essentielle ! A travers ce projet de requalification, il ne faut pas oublier la circulation sécurisée des cyclistes, piétons et PMR sur toute la commune et la liaison avec les communes voisines comme celle de Saint-Mandrier ! La situation du réseau cyclable à La Seyne est à ce jour très mauvaise : les usagers l'ont clairement exprimé lors de l'enquête nationale « parlons vélo » organisé par la FUB en fin d'année dernière : La Seyne avait obtenu la plus mauvaise note de toutes les communes de l'agglomération figurant dans le classement !

Jean-Jacques Haure-Placé.

Agenda

Dimanche 25 octobre : La Seyne, Corniche de Tamaris : "Les dimanches de la Corniche" : 13h à 17h
Voir ci-dessus

Prochains marquages vélos bicycode contre le vol

Samedi 24 octobre, 14h30 à 17h, **Café Culture**
24 rue Paul Lendrin, **Toulon**

Samedi 21 novembre 14h à 16h, « La Cyclette »
80 chemin des Aramons, **La Crau**

Apporter carte d'identité, 10€, et si possible facture d'achat du vélo.

Si vous adhérez à l'association TVD (15€) vous avez droit à un marquage gratuit.

Inscriptions au 06 18 16 31 27

Nous ne marquons pas les vélos en carbone.

Si votre vélos possède des sacoches ou des accessoires fixés au cadre prévoir de les démonter.

Respect des gestes barrières. Merci de venir masqué.



À quand la carte unique « transports » dans TPM ?

En janvier 2018 la Métropole d'Aix Marseille met en place la billettique avec une carte unique pour les TER et les bus pour l'ensemble territorial de 92 communes. Une carte unique sert pour les déplacements dans cette zone au prix de 73€/mois (68€ pour un engagement annuel)

Voir <https://madeinmarseille.net/30346-pass-transport-unique-metropole/>.

Elle permet de se déplacer en TER, bus, navette maritime, et d'utiliser les vélos en libre service, les parkings relais, les parcs vélo. La carte est délivrée dans tous les points de vente de la RTM, d'Aix Mobilité et de la SNCF.

Depuis début 2020 Le Pass Azur Sud permet avec une carte unique de se déplacer en bus, tram et TER dans différentes zones des Alpes Maritimes. Pour la métropole Nice Côte d'Azur + Pays du Paillon elle est au prix de 48€/mois.

<https://zou.maregionsud.fr/actualites/pass-sud-azur-toutes-mes-lignes-preferees-en-1-seul-abonnement/>

Illustration dans « made in Marseille »



En 2018 nos édiles ont programmé la mise en place la billettique avec carte unique bus-TER dans la métropole de TPM, pour 2019, mais à ce jour en octobre 2020 cette carte n'est toujours pas mise en place. Il y a bien l'offre Zou + Mistral qui permet d'avoir une réduction sur le réseau Mistral, 18,90€/mois au lieu de 36,50€/mois si l'on se procure la carte du réseau Mistral, mais qui nécessite d'avoir en plus l'abonnement Zou entre 25 et 50€ + d'acheter des biller TER à un tarif réduit, ce qui est bien compliqué.



Nous demandons que soit rapidement mise en place la billettique unique dans la métropole Toulon Provence Méditerranée, pour les trajets TER + bus Mistral aussi bien pour les abonnements que pour les trajets occasionnels ainsi que pour la location et parkings vélo et les parkings relais et à un tarif incitatif.

Toulon Var Déplacements

Les principaux tarifs du réseau Mistral

<https://www.reseaumistral.com/fr/tarification/7/Fare>

Tarif sans carte

Voyage occasionnel bus	1,40 €
Voyage occasionnel navette maritime	2 €
Carnet de 10 tickets bus et navette maritime	10 €
Nombre de voyage illimités une journée	3,90 €
Nombre de voyage illimités 7 jours	9,90

Tarif avec carte réseau Mistral.

Pour obtenir la carte du réseau Mistral il faut : une carte d'identité, un certificat de domicile, une photo et aller dans une agence du réseau Mistral.

Salarié, jeune -26 ans, sénior +65 ans carnet 10 tickets	6,90€
Abonnement 30 jours	36,50 € €
Abonnement 1 an	345 €
Jeune -26 abonnement 1 mois	21 €
Adulte handicapé + 80%	gratuit
Abonnement réseau mistral 30 jours, si abonnement Zou TER abonnement Zou entre 25 et 50 € / mois dans la MTPM+ticket réduit de 75%	18,90